



Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 17 Septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept septembre, le conseil municipal de la commune de COMBLES-EN-BARROIS, conformément à la convocation qui lui a été adressée, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Francis JOURON, Maire.

Etaient présents : Francis JOURON, Dominique GUILLEMIN, Jean-Claude KOHN, Albert Richard NICOLLE, Alain BODET, Amélie DEPREZ, Aurélie NICOLLE, Benoît HUMBERT, Bruno NICOLLE, Fabrice MICHEL, Patrick NICKELAUS, Stéphane DEVAUX.

Etaient excusés : .

Etaient absents : Claude HUGUIN.

Secrétaire de séance : Jean-Claude KOHN.

❖ **Compte rendu Commission Informations & Associations**

Lors de sa réunion du 14 septembre la Commission a fait un point sur les Associations enregistrées à Combles. Un recensement va être effectué afin de connaître celles qui sont encore en activité afin de faire le point sur l'utilisation des salles communales.

Le projet d'un marché de produits locaux a été relancé, les personnes en charge vont se rapprocher des prestataires déjà contactés afin de faire le point.

À l'approche d'Halloween l'idée d'un goûter suivi d'un cortège pour la récolte des bonbons pour limiter les passages chez les administrés a été évoqué et sera discutée avec les délégués des parents d'élèves suite à l'élection prévue le 8 octobre prochain.

Concernant le repas de fin d'année, rien n'est encore décidé compte tenu de la situation sanitaire actuelle. Repas ou colis, cela dépendra de la situation sanitaire dans quelques semaines afin de prévoir l'organisation.

Les Associations de Combles qui souhaitent organiser des manifestations à but lucratif devront s'acquitter de la somme de 50 €. En revanche les Associations qui souhaiteraient organiser ponctuellement une manifestation caritative pourront bénéficier de la location à titre gracieux.

Le prochain bulletin municipal paraîtra en fin d'année. Les présidents des commissions sont priés de rendre leur projet avant le 15 décembre.

❖ **Compte rendu Commission Travaux**

Travaux divers de voirie :

La signalisation horizontale de 4 priorités à droite a été posée.
Le miroir rue Basse a également été installé.
Les balises à remplacer ont été achetées.

Les plaquettes du haricot situé en face de chez Malézieux ont été changées.

La peinture des STOP a été refaite.

L'écluse est installée rue des Cerisiers et les coussins berlinois seront posés dès que l'arrêté sera prêt.

Une nouvelle zone 30 sera définie du premier plateau en entrant dans le village en venant de Trémont jusqu'à la rue des Bois.

L'enrobé rue Entre deux Voies est prévu pour fin octobre.

Le mur de l'Église doit être refait suite aux dernières fortes pluies. Il y a 45m² à refaire. Un premier devis de 12 444 € a été reçu, d'autres vont être demandés.

Sur le chemin des Petites Grèves, l'avaloir est bouché ce qui provoque des inondations dans les parcs autours et la plaque se soulève en cas de forte pluie.

Un verrouillage des plaques serait envisagé pour contrer le soulèvement et en particulier celles situées rue Basse.

Presbytère :

Le désamiantage est terminé.

La démolition intérieure est en cours et effectuée par l'entreprise FOISSY.

Les travaux sur la charpente au-dessus de la grange sont prévus semaine 39.

Suite à la réunion de chantier du 16 septembre il a été découvert que le plancher nécessite d'être changé. Les faux-plafonds ont été retirés, les poutres sont bonnes mais pas le plancher. Le chiffrage des travaux de changement du plancher est à prévoir.

Parking :

Les enduits muraux sont prévus dans 1 mois environ.

Projet d'un verger :

C'est Carnet de Jardin à Lavincourt qui reprend l'étude du projet. Ils sont prestataires recrutés par Meuse Nature Environnement.

Une réunion est prévue le 7 octobre 2021 à 18h30, Carnet de Jardin souhaiterait une participation des administrés.

Une invitation va être adressée à la population avec inscription demandée.

Éoliennes :

Une réunion aura lieu pour le Conseil Municipal en présence également de l'ONF le 24 septembre 2021 à 18h30.

Sécurité :

La vidéoprotection serait un projet subventionnable à hauteur de 50% maximum du montant HT par la Région.

Le projet sera étudié en vue éventuellement de le passer au budget 2022.

Il faut en premier lieu déterminer le nombre de caméras ainsi que leur emplacement. Un contact va être pris avec des entreprises spécialisées.

Ma FaMeuse Idée :

Coût total du projet environ 141 000 €

50 000 € de travaux à l'intérieur du golf seraient pris en charge par le Département.

Sur les 91 000 € restants 40 000 € seraient pris en charge par Ma Fameuse Idée.

Sur les 51 000 € restants ils seraient divisés en 3 : 1/3 à la charge de Combles 1/3 à la charge de Fains et 1/3 à la charge du Département.

La Commune pourrait bénéficier d'un fonds de concours ainsi que d'une subvention pour la cohésion du territoire à hauteur de 12.5 %. Le dossier pour la demande de fonds de concours est à finaliser, la demande de subvention a été faite mais aucune réponse reçue à ce jour.

École :

Les stores occultants ont été installés le 8 septembre dernier.
Le rideau dans la classe de Mme Rodriguez est à changer, des devis sont demandés.
Le revêtement de sol de la classe a été changé en Août.

Rue des Grèves :

Des odeurs nauséabondes se font sentir, un problème de raccordement pourrait en être la cause, Monsieur le Maire prendra contact avec la Communauté d'Agglomération.

❖ **Demandes de subvention du Golf**

Deux demandes de subventions ont été présentées par le Golf.
L'une pour l'organisation d'une compétition l'autre pour l'achat de matériel informatique.

➤ **Délibération - Subvention au Golf de Combles-en-Barrois**

Vu la demande en date du 30 juin 2021, du Golf de Combles-en-Barrois pour l'organisation d'un championnat de France par équipe sur le Golf de Combles-en-Barrois, sollicitant une participation à hauteur de 500 € de la Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser l'octroi de cette subvention.

➤ **Délibération - Subvention au Golf de Combles-en-Barrois**

Vu la demande en date du 30 juillet 2021, du Golf de Combles-en-Barrois pour l'acquisition de matériels onéreux sollicitant une participation à hauteur de 250 € de la Commune, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention pour un montant de 200 € et charge Monsieur le Maire des formalités relatives à cette décision.

❖ **Prêts pour travaux du Presbytère**

Deux prêts sont envisagés afin de financer une partie de la réhabilitation du Presbytère.
Un prêt sur 20 ou 25 ans dans le cadre de l'autofinancement et un prêt relais pour couvrir les besoins de trésorerie avant le versement des subventions.

Le Conseil Municipal décide d'opter pour un prêt sur 25 ans.

❖ **Facturation des services périscolaires**

À compter du 1^{er} septembre les espèces seront à remettre à la Banque Postale tandis que les chèques seront à remettre à la trésorerie.

Plusieurs parents d'élèves ont demandé la possibilité de payer les cartes de cantine ou de garderie par un autre moyen que les chèques ou les espèces.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de changer le mode de paiement en passant à la facturation.

Les factures seront envoyées au début du mois suivant et compteront la consommation de l'élève du mois.

Les repas restent facturés à 4.70 € et la séquence de 30 minutes de garderie à 0.60 €.

Un courrier sera adressé aux parents afin de recueillir les informations nécessaires à la mise en place de la facturation.

➤ **Délibération – Facturation des services périscolaires**

Compte tenu de l'évolution des conditions de remises de régie et les demandes de parents d'élèves, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la facturation des services périscolaires, cantine et garderie, à compter du mois de septembre 2021.

Les factures seront adressées le mois suivant aux parents d'élèves.

Une facture pour la cantine à l'article 7067 code produit 83 et une facture pour la garderie à l'article 7067 code produit 87.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition de Monsieur le Maire, et le charge des formalités relatives à cette décision.

❖ **Location du Mille Club**

Les tarifs du Mille Club nécessitent quelques précisions et ajustements.

À compter du 1^{er} octobre 2021 les tarifs seront définis comme indiqués dans la délibération suivante :

➤ **Délibération – Tarifs location salle polyvalente**

À compter du 1^{er} Octobre 2021, les tarifs de la salle polyvalente (Mille Club) seront les suivants :

Mille Club (capacité 100 personnes)	Combles	Extérieur
Journée ou Soirée	150 €	190 €
Week-end	200 €	300 €
Verre de l'amitié après décès	50 €	50 €
Journée ou Soirée Jeunes jusqu'au 20 ^{ème} anniversaire	50 €	
Week-end Jeunes jusqu'au 20 ^{ème} anniversaire	100 €	
Soirée à but commercial	120 €	160 €
1 jour à but commercial	240 €	250 €
2 jours à but commercial	350 €	360 €
3 jours à but commercial	440 €	450 €
Associations pour manifestation à but lucratif	50 €	
Vaisselle	50 €	50 €
Caution	390 €	390 €

Les tarifs sont définis dès la remise des clés.

Dès lors que les clés devraient être remise la veille du 1^{er} jour de location, un supplément de 50 € sera facturé.

❖ **Stérilisation des chats errants**

Monsieur le Maire a été alerté sur la prolifération des chats errants notamment aux abords du golf.

Une campagne de prévention va être réalisée auprès des administrés, le Conseil Municipal ne souhaitant pas prendre part à la stérilisation de tous les chats errants.

❖ **Projet de Zonage**

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales présentés par la Communauté d'Agglomération pose quelques interrogations au Conseil Municipal.

Par conséquent le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer sur l'approbation du projet de zonage et sollicite Monsieur le Maire afin qu'il obtienne plus d'explications auprès de la Communauté d'Agglomération.

❖ École

Le contrat de Mme VERSTAPPEN prenant fin au 30 septembre prochain il convient de le renouveler. Pour rappel Mme VERSTAPPEN travaille au sein de l'école au service durant la cantine ainsi qu'au ménage le soir et s'occupe également du ménage de la mairie et du ménage et des locations des salles communales.

➤ **Délibération – 4.2 - Renouvellement contrat emploi adjoint technique territorial de 2^{ème} classe – Mme VERSTAPPEN**

Le conseil municipal décide de renouveler l'emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe de 1/10/2021 au 30/09/2022 inclus à Mme Pascale VERTAPPEN. Cet emploi est à temps non complet et il est d'une durée de 34/35^{ème}.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 15 Octobre 2021.

Le secrétaire de séance



Le Maire

